Image not found or type unknown

Mur séparatif cloture entre mon voisin et moi

Par **Edelweiss91**, le **11/06/2012** à **14:59**

Bonjour,

Bonjour
j'ai un mur de cloture séparatif construit chez moi,
qui sépare ma propriété de mon voisin,
donc îl à vu sur un coté du mur
la vue du revêtement ne lui plaisant pas,
il veut faire des travaux dessus et m'obliger à en partager les frais.
A t-il le droit ?
et à t-il le droit de m'obliger à faire des travaux quand il le souhaite lui.

Il à d'ailleurs effectuer un revêtement lui même sur mon mur qui n'a pas tenu et qui maintenant est à retirer.

Si vous pouvez me confirmer mes droits.

Merci

Par **janus2fr**, le **11/06/2012** à **15:56**

Bonjour,
Si, comme vous le dites, ce mur est construit entièrement sur votre terrain, donc privatif, votre voisin n'a absolument pas le droit d'y toucher.
Pour ce qui est des revêtements autorisés localement, il faut vous adresser à la mairie.
Certains PLU obligent à crépir les murs, d'autres non.

Par **Edelweiss91**, le **11/06/2012** à **16:20**

il est crépi ce mur,
seul le revêtement est sale.
il ne l'a jamais nettoyé.

Par **janus2fr**, le **11/06/2012** à **17:26**

[citation]il ne l'a jamais nettoyé.[/citation]
Et il n'a pas le droit de le faire puisqu'il n'a pas le droit d'y toucher...

Par contre :
[citation]mon mur qui n'a pas tenu et qui maintenant est à retirer[/citation]
mériterait des explications
On attend.....

Par **Edelweiss91**, le **12/06/2012** à **10:29**

Quand ce Monsieur à contruit sa maison,
il m'a demandé de crépir le mur de son côté lui même
et de fixer un robinet dessus jai donné mon accord.
Son crépi était déffectueux il n'a pas tenu et part en miette.
donc il va falloir l'enlever.

D'autre part des salissures venant de son tas de tuiles entreposé chez lui on sali mon mur.

Moi quand je sali le mur de mon voisin qui se trouve en limite de propriété je nettoie c'est la moindre des choses

Voilà les explications souhaitées

Par **vitiviti**, le **01/10/2013** à **19:53**

le mur séparatif entre moi et mon voisin m'appartient
dois-je crépir le mur de son coté

Par **janus2fr**, le **01/10/2013** à **20:03**

Bonjour,
Comme dit plus haut, une obligation ne pourrait venir que d'un règlement local (voir en mairie).
Ensuite, même s'il n'y a pas d'obligation, rien n'empêche de le faire...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés